

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du Jeudi 16 Avril 2020
Année scolaire : 2019 - 2020
Numéro de séance : 4
Date de convocation : 07/04/2020
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 15 (29 membres)
Nombre des présents en début de séance : 22

Membres présents : M. Maillot - M. Leconte - M. Gamore - M. Clos-Arceuduc - Mme Thiers - M. Chambonnet
 Mme Guérin - Mme Hostalery - Mme Jonas - M. Leneyle - M. Loche – M. Menant - M. Moulain - Mme Biousse
 Mme Davin - Mme Dechazeron - Mme Michel Hourdiarne - Mme Torlet - Mme Vignon - Mme Hass - Mme Betch -
 M. Coufourier

Membres excusés : Mme Pizano – Mme Monjal

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Ordre du jour	V		
2. Approbation du procès-verbal du C.A. du 11 février 2020	V		
3. Convention d'occupation précaire	V	A TR N° 55	
4. Préparation de la rentrée 2020 - Utilisation de la Dotation Globale)	V M	A TR N°56	Annexe 1 Motion

Points préliminaires :

- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 16h00.
- ◆ 22 votants
- ◆ Secrétaire de séance : M. Clos-Arceduc

Avant de débiter la séance, M. Maillot remercie l'ensemble des membres présents.

- ◆ Séance en visio-conférence – Détail du fonctionnement

1. Ordre du jour du CA du jeudi 16 avril 2020 :

Ordre du jour modifié :

- 1 Ordre du jour
 - 2 Compte rendu du CA du 11 février 2020
 - 3 Convention d'occupation précaire
 - 4 Préparation de la rentrée 2020 - Utilisation de la Dotation Globale
- Questions diverses : aucune question déposée

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

L'ordre du jour **est adopté.**

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 février 2020

M. Maillot, demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.
Chacun reconnaît avoir reçu le PV.
Approbation du procès-verbal du 11 février 2020 :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal **est approuvé.**

3. Convention d'occupation précaire d'un logement administratif

La proposition de convention fait suite à la fermeture des agences immobilières, le collège est sollicité pour héberger une personne actuellement en poste au collège Europa de Montélimar. Il est signalé que cette convention prendra fin au 15 juillet. La redevance mensuelle fixée par le service des domaines est de 325€ par mois hors charges.

Mise au vote de la convention :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° A TR CA 19-20 - N°55			

La signature de cette convention **est approuvée.**

4. Dotation globale

Monsieur le Principal rappelle que la dotation globale est attribuée par la Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour les collèges. Cet emploi de la D.G. doit respecter les obligations résultant des horaires règlementaires.

Le calcul de la dotation est effectué à partir de la structure prévisionnelle.

M. le Principal présente la dotation globale et la structure prévisionnelle de rentrée scolaire 2020

- effectifs prévisionnels : 758 élèves
 - dont 103 en SEGPA pour 7 divisions
 - 6^{ème} → 16 élèves – 1 division
 - 5^{ème} → 31 élèves – 2 divisions
 - 4^{ème} → 28 élèves – 2 divisions
 - 3^{ème} → 28 élèves – 2 divisions
- et 655 répartis :
 - 165 en 6^{ème} pour 6 divisions
 - 179 en 5^{ème} pour 6 divisions
 - 149 en 4^{ème} pour 5 divisions
 - 162 en 3^{ème} pour 6 divisions
- dotation : 978h dont 910,5 HP et 59,5 HSA auxquelles s'ajoutent 8 IMP.

Pour l'U.L.I.S. (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) 23 élèves sont attendus.

La dotation est de 42 heures pour 2 groupes.

Pour la S.E.G.P.A. : maintien de la structure existante et de la dotation :

233 heures : 225 HP et 8 HSA

Reste donc pour l'organisation pédagogique du « milieu ordinaire » :

694,5 heures : 643 HP et 51,5 HSA

Présentation des modifications apportées par la réforme du collège.

M. Maillot rappelle qu'il doit répartir les horaires en respectant scrupuleusement les enveloppes H.P. et H.S.A. données. Il rappelle également que le travail de répartition de la dotation globale a déjà été réalisé en conseil pédagogique élargi puis étudié en Commission Permanente avant d'être présenté au conseil d'administration.

C'est la répartition retenue à l'issue de cette commission permanente qui est présentée en diaporama et sous forme de tableaux (annexe 1).

Après la présentation détaillée du chef d'établissement :

- Mme Dechazeron : quel était le rapport élèves/division l'an passé ?
 - Monsieur Maillot rappelle les chiffres de l'an passé, indique qu'une évolution des effectifs est toujours possible. Il se rappelle aussi que l'an passé, la rentrée avait donné lieu à un mouvement de grève et à une intervention du DASEN auprès des équipes pour proposer des solutions.
 - Monsieur Menant : pourquoi ne pas demander un BMP de 12 heures en SVT au lieu de 09 heures, ce qui réduirait le nombre de HSA ?
 - Monsieur Maillot ne voit pas d'objection à cette proposition et en prend note.
 - Monsieur Moulain prend la parole et trouve que la dotation est totalement insuffisante. Il souhaiterait plus de moyens et il rappelle le mécontentement et le mouvement de grève soutenu par les parents d'élèves dès la rentrée scolaire ce qui avait donné lieu à une intervention du DASEN auprès d'une délégation d'enseignants le 10 septembre. Le DASEN avait relevé la difficulté et les particularités du collège Monod, il avait assuré que la situation de l'époque était exceptionnelle et ne se reproduirait pas et avait pris des engagements dans ce sens. Les équipes éducatives et les parents d'élèves constatent que la situation pour la rentrée à venir est pire que celle de l'année dernière.
- M. Moulain rappelle aussi que les infrastructures ne sont pas adaptées à l'accueil d'autant d'élèves : algécos vétustes, capacité d'évacuation du bâtiment B insuffisante au vu des normes de sécurité. De plus, la dotation en personnel de surveillance (AED) est, elle aussi, trop faible.
- Mme Davin : les effectifs en école primaire sont aussi en augmentation, ce qui laisse envisager une situation future encore plus difficile. Est-il prévu la construction d'un nouveau collège ?
 - M Chambonnet, représentant du département : non, à ce jour, aucune construction de collège n'est envisagée. Un nouveau collège vers Suze la Rousse doit être construit, mais il n'aura pas d'incidence sur les effectifs de la région montilienne.

Les enseignants trouvent ces conditions de rentrées inacceptables. Déjà les conditions de rentrée 2019 était très compliquées avec des classes surchargées mais force est de constater que la prochaine sera bien pire.

Les classes encore plus lourdes sans oublier des conditions de travail très difficile dans des espaces inappropriés : salles de classe trop petites (capacité d'accueil initiale pour 14-26 élèves), l'installation d'algécos vétustes inadaptés et très inconfortables. Sans oublier d'une manière plus générale la cours de récréation qui devient également trop petite.

Sans oublier l'insuffisance de personnel de surveillance, administratif et d'entretien (installation de locaux supplémentaires plus difficile à entretenir à moyen constant) déjà constatée actuellement et qui se ressentira encore davantage dès septembre prochain. L'exaspération de l'ensemble du personnel monte et devant cette situation où leurs inquiétudes ne sont pas prises en compte, les représentants des personnels d'enseignement et de surveillance élus souhaitent déposer une Motion.

Un représentant des personnels d'enseignement et de surveillance propose de déposer une motion mais avant cela il intervient et fait remarquer une nouvelle fois que :

- L'an dernier nous avons protesté contre la pire dotation que nous avons reçue à Monod de mémoire d'enseignants. Cette année c'est encore pire ! On en a déjà fait le constat lors du précédent CA

- Dans le classement des établissements par ordre croissant de familles en difficulté scolarisées dans le collège, on est le 11e collège sur les 37 du département. Je ne refais pas l'argumentaire que tous ici nous ne connaissons pas cœur sur l'accueil des classes ULIS avec des élèves handicapés en inclusion dans les classes sans compter la SEGPA etc.

- Mais on a la pire dotation de tous les collèges du département c'est absolument ahurissant.

- Cette DG est donc totalement inique.

- Au moment de la répartition on ne peut que réitérer ce constat.

- Nous nous opposons donc fermement à l'adoption par le CA de toute répartition issue d'une dotation inadaptée et injuste.

- M. Maillot a rappelé tout à l'heure la venue du DASEN dans l'établissement en début d'année scolaire pour accompagner et trouver des solutions. Et nous avons eu l'assurance du DASEN que la dotation à venir serait meilleure, que celle de l'an dernier présentée comme exceptionnelle, que l'on était victime d'effets de seuils qui s'étaient exceptionnellement cumulés.

C'est pourquoi nous nous opposons à toute répartition

Nous réaffirmons notre volonté d'avoir des moyens supplémentaires correspondant à 3 classes supplémentaires et nous demandons à ce qu'une délégation du CA puisse rencontrer le DASEN pour en discuter.

Puis il fait lecture de la motion (pièce jointe) et la met en partage à disposition de tous les participants qui en prennent connaissance. Il demande ensuite que celle-ci soit votée par les membres du CA.

Les parents d'élèves se joignent à cette motion et trouvent également que ces conditions de rentrée proposées sont scandaleuses et qu'il n'est plus acceptable de voir des classes aussi surchargées.

M. Maillot propose aux membres du conseil de s'exprimer sur cette proposition de répartition. Il souhaite rappeler que le conseil d'administration se prononce sur la répartition de ces moyens et non sur l'enveloppe attribuée.

Votants : 22

Pour : 4

Contre : 17

Abstention : 1

Délibération enregistrée sous l'acte - n° A TR CA 19-20 - N°56

La proposition répartition de la D.G. **est rejetée.**

Les membres élus insistent et rappellent leur souhait de voir les membres du CA s'exprimer sur la motion.

M. Maillot précise qu'il ne participera pas à ce vote, M. Leconte en fait de même.

20 membres du conseil d'administration s'expriment sur la motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et de surveillance :

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

La motion est soutenue à l'**unanimité des membres se prononçant.**

Les membres élus évoquent également qu'un mouvement de grève et une alerte des médias aura lieu durant la semaine à venir.

Devant le rejet de la répartition de la DG, M. Maillot réunira le conseil d'administration lundi 20 avril 2020 à 11h00.

Les membres souhaitent également faire part de leur inquiétude quant à une éventuelle reprise à partir du 11 mai.

Fin de séance à 17h55.

Le secrétaire de séance



M. Clos Arceduc

Le Président de séance,



J. Maillot

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COLLEGE GUSTAVE MONOD
n° établ : 0260789S

26h x 23 classes = 598h
3 x 23 classes = 69h
598 + 69 = 667h

Effectif total	655			
DGH attribuée (hors ULIS)	HP	643		
	HSA	51,5		
	Total	694,5		
Effectifs prévisionnels par niveau	6°	5°	4°	3°
	165	179	149	162
Dont ULIS	2	7	9	6

A1 - BESOINS

Annexe 1

NIV.					LV1	LV 2			Ens. Art.		Sciences Exp.			EPS	TOTAL	Total	
		FRA	Latin	MAT	H/G	AN1	ALL	ITAL2	ESP2	Arts	MUS	SVT	PHY				TEC
6°	Nbre de cl.	6		6	6	6	1			6	6	6	6	6	6		
	Coût hor.	4,5		4,5	3	4	2			1	1	1,5	1	1,5	4		
	Total 6°	27		27	18	24	2			6	6	9	6	9	24	158	
	Co-ens./Eff. réd.																0
	Dont A.P. /élève	6		6													
	Pol. particulière	6		6								1,5	1	1,5		16	174
5°	Nbre de cl.	6	1	6	6	6	1	1	4	6	6	6	6	6	6		
	Coût hor.	4,5	2	3,5	3	3	2,5	2,5	2,5	1	1	1,5	1,5	1,5	3		
	Total 5e	27	2	21	18	18	2,5	2,5	10	6	6	9	9	9	18	158	
	Co-ens./Eff. réd.																0
	Dont A.P. /élève																
	Pol. particulière	3		3								1,5	1,5	1,5		10,5	168,5
4°	Nbre de cl.	5	2	5	5	5	1	1	4	5	5	5	5	5	5		
	Coût hor.	4,5	2	3,5	3	3	2,5	2,5	2,5	1	1	1,5	1,5	1,5	3		
	Total 4e	22,5	4	17,5	15	15	2,5	2,5	10	5	5	7,5	7,5	7,5	15	136,5	
	Co-ens./Eff. réd.																0
	Dont A.P. /élève																
	Pol. particulière	2,5		2,5								1,5	1,5	1,5		9,5	146
3°	Nbre de cl.	6	2	6	6	6	1	1	5	6	6	6	6	6	6		
	Coût hor.	4	2	3,5	3,5	3	2,5	2,5	2,5	1	1	1,5	1,5	1,5	3		
	Total 3°	24	4	21	21	18	2,5	2,5	12,5	6	6	9	9	9	18	162,5	
	Co-ens./Eff. réd.																0
	Dont A.P. /élève																0
	Pol. Particulière	3		3								1,5	1,5	1,5		10,5	173
TOTAL GEN. H/E		115	10	101	72	75	9,5	7,5	32,5	23	23	40,5	37	40,5	75	661,5	661,5

6ème ==> 156h (26h/cl) dont 3h AP/Elv

5ème ==> 156h (26h/cl) dont 4h EPI-AP/Elv

4ème ==> 130h (26h/cl) dont 4h EPI-AP/Elv

3ème ==> 156h (26h/cl) dont 4h EPI-AP/Elv

COLLEGE GUSTAVE MONOD
n° établ : 0260789S

A2 - HEURES NECESSAIRES

BESOINS	Lettres		Langues vivantes						Ens. Art.		Sciences			EPS	Total
	Franç.	Latin	Math.	H.Géo	Ang.	All	Ital	Esp	Arts P.	Mus.	SVT	Phys.	Tech		
Rap. : h/élèv. nécessaires	115	10	101	72	75	9,5	7,5	32,5	23	23	40,5	37	40,5	75	661,5
ARE :labo,cabinet,unss,										1	2	2		17	22
Total gén. H. nécessaires	125		101	72	75	9,5	7,5	32,5	23	24	42,5	39	40,5	92	683,5

B - HEURES DISPONIBLES - (tenir compte des TP)

Enseig																
Total gén. heures dispo.		105		87	72	90	0	18	36	18	18	36	36	36	73	625

C - BILAN

Excédent >0	Déficit <0	20	14	0	-15	9,5	-10,5	-3,5	5	6	6,5	3	4,5	19	58,5
-------------	------------	----	----	---	-----	-----	-------	------	---	---	-----	---	-----	----	------

D - SOLUTIONS

Résorption des écarts + ; Les CSD doivent être reliés)

ARA (décharges importantes)															0
CSD					16		11	5			8	6			46
SUPPRESSION															0

Résorption des écarts -

CSR						7,5								2	9,5
CREATION	Postes														0
	PSTG														0
	BMP	10		10						5	9			15	49
HSA		10		4	0	1	2	0,5	1,5	5	1	5,5	9	4,5	46

51,5

12+3UNSS + 2 coord EPS

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COLLEGE GUSTAVE MONOD

n° établ : 0260790T

Effectif total			103
DGH attribuée	HP	225	
	HSA	8	
	TOTAL	233	
6ème	5ème	4ème	3ème
16	31	28	28

A1 - BESOINS = heures dues aux élèves

NIV.		FRA	MAT	ANG.	H/G	Ed. Arts	SVT	PHY	Techno	E.P.S.	Module	Tot. E.G.	E. PRO.	TOT. GEN.
6°	Nbre de gr.	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
	Coût hor.	4,5	4,5	4	3	2	1,5	1	1,5	4				
	Total 6°	4,5	4,5	4	3	2	1,5	1	1,5	4		26		26
5°	Nbre de gr.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
	Coût hor.	4,5	3,5	3	3	2	1,5	1,5	1,5	3	2,5			
	Total 5°	9	7	6	6	4	3	3	3	6	5	52		52
4°	Nbre de gr.	2	2	2	2	2	2	2		2			4	
	Coût hor.	4,5	3,5	3	3	2	1,5	1,5		3			6	
	Total 4°	9	7	6	6	4	3	3		6		44	24	68
											P.S.E.			
3°	Nbre de gr.	2	2	2	2	2	2	2		2			4	
	Coût hor.	4	3,5	3	2	2	1	1		3			12	
	Total 3°	8	7	6	4	4	2	2		6		39	48	87
TOTAL GEN.		30,5	25,5	22	19	14	9,5	9	4,5	22	5	161	72	233

A2 - HEURES NECESSAIRES

BESOINS	Franç.	Math.	Ang.	H.Géo	Ed. Arts	SVT	Phy	Techno	E.P.S.	M. & Pse	Tot E. G.	E. PRO.	TOTAL
Rap. : h/élèv. nécessaires	30,5	25,5	22	19	14	9,5	9	4,5	22	5	161,0	72	233,0

B - PROPOSITIONS DE COUVERTURE DES BESOINS

	Postes	Heures													
P.E.S.	5	105	30,5	25,5	4	19	14	1,5	1	4,5		5	105	210	
PLP													72		
PLC					16			8	6		18		48		
TOTAL			30,5	25,5	20	19	14	9,5	7	4,5	18	5	153	72	225
H.S.A.			0	0	2	0	0	0	2	0	4	0	8	0	8

C - PROPOSITIONS DE SUPPRESSION/CREATION de POSTES ou BMP ou CSR/CSD

CSR Anglais : 16h + 2HSA

CSR PHY : 6h + 2HSA

CSR SVT : 8h

EPS : 18h + 4HSA + 3h UNSS / CSD 2h sur le collège

Motion sur la répartition – Collège Monod CA du 16 avril 2020

Le CA du collège Monod s'est déjà exprimé le 11 février dernier sur la dotation qui lui a été allouée et qui condamne les classes à des effectifs s'élevant à la moyenne de 29,8 élèves pour les niveaux de 5e et 4e et de 27,5 pour les 6e.

Cette dotation fait de notre collège le plus mal doté du département, niant les caractéristiques de notre public qui le placent au 11^e rang des 37 collèges du département classés en fonction du pourcentage de familles en difficulté selon les statistiques officielles, situation à laquelle s'ajoute l'accueil de 7 classes de SEGPA ainsi que de deux classes ULIS dont les élèves participent à de nombreux cours.

C'est pourquoi le CA avait demandé la révision de cette dotation et la création de 3 classes supplémentaires pour les niveaux de 6^e, 5^e et 4^e.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à cette doléance.

Le CA rejette fermement toute répartition des moyens se fondant sur la dotation actuelle. Il réitère sa demande de moyens correspondant à l'octroi de trois classes supplémentaires.

Enfin le CA demande qu'il puisse y avoir une rencontre avec le DASEN.